



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6070135

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 10681
N/REF : 5/07/2026 1H02 C:022074 I:10107
V/REF : 0009/40116528/NG/MU

SDC 'Le Griffon'
C/O GRANDLYON HABITAT Syndic
2 PLACE DE FRANCFORT
CS 13754
69444 LYON CEDEX 03

V/REF.IMM. 0009
IMMEUBLE : LE GRIFFON (COP)
6 a 12 AVENUE DE L'HIPPODROME
5 RUE DE L'EGLISE
69890 LA TOUR DE SALVAGNY

Vaulx en Velin, le 03 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 6 A 12
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme A. DECHAUX-BLANC

POMPAGE - NETTOYAGE DE LA FOSSE
CONTROLE ET ENTRETIEN DE LA POMPE RELEVAGE

1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/06/2026

Prix de base du contrat : 660,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 01/2016 Valeur : 116,3
Mois de l'indice de révision : 03/2026 Valeur : 147,7



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6070135

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage de la fosse de relevage	1/AN	718,96	718,96
1,00	Entretien 1 pompe de relevage	1/AN	92,17	92,17
TOTAL H.T.				811,13
T.V.A. a 10,00%				81,11
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>892,24</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.